

Ecoles et police: le vent de Jambon à Schyns !

La ministre de l'Éducation veut repreciser le rôle de chacun, le ministre de l'Intérieur pas vraiment...

La ministre de l'Éducation, Marie-Martine Schyns (cdH), aimerait bien rencontrer le ministre de l'Intérieur, Jan Jambon (N-VA), pour repreciser avec lui la circulaire qui évoque la collaboration entre les écoles et la police. Sauf que Jan Jambon n'envisage pas de donner suite à sa demande...

Chaque année, la police intervient dans nos écoles. « Des opérations qui interpellent de nombreux jeunes, parents, enseignants, s'inquiétant parfois du bien-fondé, voire de la légalité de ces pratiques », a lancé la députée Caroline Désir (PS) à la ministre Schyns.

Une affirmation assez critique qui n'a pas choqué la responsable de l'enseignement francophone. « Je suis d'accord pour dire qu'une confusion des rôles est palpable entre les missions de l'école et certaines interventions policières, préventives ou répressives. C'est, par exemple, le cas des interventions policières pour absentéisme ou lors de détection de drogue en milieu scolaire », a convenu Marie-Martine Schyns. « La circulaire relative au lien entre l'école et la police date de 2006. Elle précise les modalités de développement d'une collaboration. Elle vise à créer un point de contact « écoles » dans les services de police, à disposition des chefs d'établissement et laisse la liberté d'action aux pouvoirs organisateurs qui peuvent, en toute indépendance, définir les modes de collaboration qui leur paraissent les plus judicieux. »

Ce point d'appui spécifique lié à la police locale s'inscrit dans une volonté, non pas de stigmatiser l'élève, mais, au contraire, de le protéger face, par exemple, aux rackets ou aux trafics de stupéfiants. Ce dispositif doit être considéré comme un outil à la disposition des directions, explique encore la ministre, tout en évitant tout abus d'intervention, au risque d'enfreindre les droits des élèves.

« C'est parce que les écoles sont de-

Jan Jambon ne voit pas pourquoi on toucherait à la circulaire : s'il y a un problème, que ce soit réglé entre la police locale et l'école concernée !

mandeuses de clarté que la ministre a écrit au ministre de l'Intérieur », explique le cabinet Schyns. « Il nous semble important de repreciser le rôle de chacun. La ministre a envoyé un courrier au mois de juin 2016... Comme son prédécesseur, Joëlle Milquet, l'avait déjà fait en mars. Un autre courrier, cosigné avec le ministre-président Rudy Demotte est parti en septembre 2016. » « Nous n'avons jamais reçu de réponse. Nous ne sommes pas très contents ! », commente la ministre de l'Éducation.

Au cabinet de Jan Jambon, on s'étonne de cette absence de réponse (sic!) et on affirme ne pas avoir perdu cette demande de vue... Mais le ministre n'envisagerait pas de rencontrer le souhait de sa collègue francophone, car il ne voit pas pourquoi il faudrait changer la fameuse circulaire. « Chaque situation est différente, une zone locale n'est pas l'autre », insiste le cabinet de M. Jambon. « S'il y a des points à discuter ou à préciser, cela doit se faire entre la zone de police locale et l'école concernée. »

SCHYNS PAS SATISFAITE

Une réponse qui ne satisfait pas la ministre Schyns... et l'étonne au passage. « La ministre avait vu M. Jambon à Liège, il y a quelques mois et il semblait être ouvert à l'idée. » Sur le fond du dossier, le cabinet Schyns insiste : « Une situation locale n'est pas l'autre, c'est clair, mais les écoles sont demandeuses de lignes de conduite générales qui permettent de savoir jusqu'ou il est possible d'aller. Pour éviter que des polices locales soient trop absentes ou trop interventionnistes. En outre, la menace d'attentat ou l'intrusion armée sont des situations qui n'existaient en 2006. Là aussi, une vision plus claire du rôle de chacun n'est pas superflue : on a, par exemple, une collaboration avec la police pour former les directeurs d'école à savoir faire face à ces situations. Deux cents ont déjà été formés, cela fonctionne très bien. Nous confirmons donc notre demande au cabinet de Jan Jambon. » ●

DIDIER SWYSEN